



Lettre ouverte – urgence COVID19

Madame la première présidente,
Monsieur le procureur général,
Monsieur le président,
Monsieur le procureur de la République,

Eu égard au boycott que vous nous avez opposé pour la participation au CTSD programmé le 09 juin 2020,

Nous vous saisissons par écrit afin de vous **alerter sur la situation actuelle urgente** qui nécessite votre intervention **sans plus attendre**.

Malgré les alertes que notre organisation syndicale a formulé lors du CHSCT-D Guyane du 05 mai 2020 et lors de la réunion syndicale avec les chefs de juridiction le 18 mai 2020, **Nous constatons une inertie et une impréparation face la situation actuelle**.

En effet, nous avons rappelé les recommandations du Haut Conseil Scientifique qui précisait que les territoires outre-mer, dont la Guyane, connaîtraient un décalage de l'épidémie d'au moins 3 à 4 semaines et avons précisé les termes utilisés par cette entité pour qualifier les hôpitaux des outre-mer ; à savoir un système de santé « vulnérable » à la hauteur des « pays du tiers-monde ».

Les capacités des trois hôpitaux de Guyane sont très limitées.

Nous avons donc demandé à ces deux instances de prendre en compte ces éléments et de maintenir les PCA jusqu'à ce que la situation sanitaire permette un retour à la normale.

Vous avez pu constater que **des cas positifs à la COVID19 se sont multipliés** au sein de la mairie de Cayenne, du commissariat de Cayenne et au sein des forces armées de Guyane.

Nous vous rappelons **vos obligations respectives quant à la protection et à la préservation de la santé des personnels** du Ministère de la Justice en Guyane.

Vous n'ignorez pas la situation sanitaire actuelle en Guyane relative à la COVID19.

En effet, depuis le déconfinement, **la situation est catastrophique et la propagation du virus n'est plus sous contrôle.**

	au 11 mai 2020	au 10 juin 2020	augmentation
cas positifs	184	865	+ 370 %
patients hospitalisés	11	31	+ 182 %
patients en réanimation	0	6	+ 700 %
décès	1	2	+ 100 %

Ces chiffres, proportionnellement à la population de Guyane, sont trop importants et nécessitent une réactivité avant qu'un drame puisse survenir au sein des personnels placés sous vos responsabilités.

Nous rappelons que **le R0 de la COVID19** entre le 23 et le 29 mai (données sources Santé Publique France) **en Guyane est de 2,95**. Le R0 en métropole, lors du pic épidémique, n'a pas dépassé 2,8. Les chiffres n'ont fait qu'accroître cette semaine et selon les autorités sanitaires locales, **la situation va s'accroître**.

Les chefs de juridictions nous ont fait part, lors de la réunion du 18 mai, de l'étonnement des chefs de Cour quant à la consommation de gel hydroalcoolique.

Nous constatons que **des moyens de protection, notamment les masques jetables, ne sont pas à disposition des personnels** et sont placés dans les bureaux des directrices des services de greffe alors que celles-ci peuvent être absentes lors du besoin exprimé.

Nous avons constaté des manques de savon dans le bâtiment du Larivot notamment.

Tous ces éléments, **les manques de moyens, et votre position relative à la consommation des moyens de protection ne sont pas tolérables !**

Ainsi, nous vous demandons d'effectuer, **par anticipation, une commande de moyens** en volumétrie calculée sur la consommation faite les premières semaines de déconfinement, pour **permettre une consommation sur au moins un trimestre**.

Alors que les agents publics d'autres administrations qui ont été contaminés portaient des masques de piètre qualité, **nous demandons que les masques acquis soient d'une qualité maximale**.

Surtout, **nous demandons que le PCA soit remis en place en Guyane jusqu'à la fin de l'épidémie** (interdiction des sites au public, télétravail, présentiel minimum, maintien des activités prévues par le PCA,...).

Nous demandons que tous les personnels de la Justice en Guyane puissent être **testés à la COVID19**.

Nous attendons **vos réponses** qui se doivent d'être **rapides, à la hauteur de vos responsabilités, et adaptées à la gravité de la situation actuelle**.

À défaut, nous prendrons toutes les dispositions nécessaires pour pallier votre impéritie.

Soyez assurés, Madame, Messieurs, de notre engagement au service du personnel quel que soit le territoire.

Le 10 juin 2020,
Les mandatés et représentants
UTG Justice & CGT CSJ